

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 380 promulgation n° 380 du 30 mars 1963

n° 380

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 mars 1963

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1963

Date du numéro
31 mars 1963

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, officier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis le décret n° 63-279 du 18 mars 1963 relatif au régime des aérodromes et aux servitudes aéronautiques dans les Territre-Mer (J.O.R.F. du 22 mars 1963, p. 2765). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.